

ACTION URGENTE

PREMIER CONTACT AVEC UN OÛIGHOUR DÉTENU DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Pour la première fois depuis sa disparition en avril 2016, l'homme d'affaires ouïghour Ekpar Asat a pu communiquer avec des membres de sa famille. Au cours d'un bref appel vidéo qui a duré trois minutes, fin janvier 2021, il a indiqué à ses proches que son état de santé se dégradait physiquement et mentalement. Sa famille a confirmé qu'il avait perdu beaucoup de poids et avait le teint pâle, avec de nombreuses taches noires sur le visage. Amnesty International est gravement inquiète pour la santé et le bien-être de cet homme, déclaré coupable d'« incitation à la haine et à la discrimination ethniques » et condamné à 15 ans d'emprisonnement sans procès connu.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Directeur de l'administration pénitentiaire pour la région autonome ouïghoure du Xinjiang
Director Wang Jiang
Prison Administration Bureau of Xinjiang Uighur Autonomous Region
No 380, Huanghe lu, Urumqi
830000, Xinjiang Uyghur Autonomous Region
Chine

Monsieur le Directeur,

*Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude pour l'homme d'affaires ouïghour **Ekpar Asat** (艾克拜尔·艾赛提), qui purge une peine de 15 ans d'emprisonnement pour « incitation à la haine et à la discrimination ethniques » (煽动民族仇恨、民族歧视) dans la préfecture d'Aksu après avoir été condamné sans procès connu.*

J'ai appris avec soulagement qu'Ekpar Asat avait enfin pu communiquer avec sa famille, pour la première fois depuis 2016, mais la dégradation de son état de santé me semble extrêmement préoccupante. Au cours de la conversation vidéo qu'il a eue avec ses proches fin janvier 2021, ces derniers ont remarqué qu'il avait perdu beaucoup de poids, que son teint était pâle et son visage marqué par des taches noires. Il leur a indiqué que son état de santé se dégradait physiquement et mentalement. Il est à craindre qu'il souffre d'un manque d'exposition au soleil et de malnutrition.

Le fait de ne pas fournir une alimentation suffisante aux détenus et de ne pas leur prodiguer des soins de santé adaptés peut constituer une violation de l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de veiller à ce qu'Ekpar Asat bénéficie d'une nourriture et de soins de santé adéquats et puisse rapidement consulter un médecin ;
- de s'assurer qu'il puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec un avocat de son choix et avec sa famille, et qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements en détention ;
- de libérer Ekpar Asat, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ekpar Asat est un homme d'affaires ouïghour qui vient en aide à des personnes âgées et des enfants porteurs de handicap. Il a créé une application très appréciée sur les réseaux sociaux, dans laquelle apparaissaient des contenus relatifs à l'actualité et à la culture. Il a disparu en avril 2016 et a par la suite été déclaré coupable d'« incitation à la haine et à la discrimination ethniques » et condamné à 15 ans d'emprisonnement sans procès connu. Ce n'est que par le biais de communications entre les autorités chinoises et quelques sénateurs américains en décembre 2019 et janvier 2020 que sa sœur a appris sa condamnation. Il est actuellement détenu dans une prison de la préfecture d'Aksu, au Xinjiang.

L'ambassade des États-Unis à Pékin a encouragé Ekpar Asat à postuler pour participer à l'International Visitor Leadership Program (IVLP) à la suite de sa rencontre avec Max Baucus, alors ambassadeur américain en Chine, au Xinjiang en 2014. L'IVLP est un programme d'échange professionnel du Département d'État américain, qui permet à des chefs d'entreprise étrangers en poste et en devenir issus de divers horizons de faire un séjour aux États-Unis et de nouer des relations avec leurs homologues américains.

Le Département d'État américain a cité le cas d'Ekpar Asat dans son rapport de 2019 sur les droits humains en Chine. Après qu'un groupe bipartisan de sénateurs des États-Unis a appelé les autorités chinoises à libérer Ekpar Asat, l'ambassade chinoise à Washington a répondu par un courriel envoyé en janvier 2020, dans lequel elle a donné des informations sur sa condamnation mais sans fournir plus de précisions.

Le Xinjiang est l'une des régions chinoises dont la population est la plus diversifiée sur le plan ethnique. Plus de la moitié de ses 22 millions d'habitant-e-s appartiennent à des groupes ethniques principalement d'origine turque et majoritairement musulmans, parmi lesquels les Ouïghours (environ 11,3 millions de personnes), les Kazakhs (environ 1,6 million) et d'autres populations dont les langues, les cultures et les modes de vie sont très différents de ceux des Hans, qui sont majoritaires en Chine « intérieure ».

Les médias ont témoigné de l'ampleur et de la sévérité des nouvelles mesures en matière de sécurité mises en œuvre depuis l'arrivée au pouvoir, en 2016, de Chen Quanguo, le nouveau secrétaire du parti dans la province du Xinjiang. En octobre 2016, ils ont relayé de nombreuses informations faisant état de la confiscation de passeports de Ouïghours par les autorités de la région dans le but d'entraver davantage encore leur droit de circuler librement. En mars 2017, les autorités du Xinjiang ont adopté le « Règlement de lutte contre l'extrémisme », qui définit et interdit un large éventail de comportements qualifiés d'« extrémistes », tels que la « diffusion de pensées extrémistes », le fait de critiquer ou de refuser d'écouter ou de regarder des émissions de la radio et de la télévision publiques, le port de la burqa, le port d'une barbe « anormale », le fait de s'opposer aux politiques nationales, et la publication, le téléchargement, le stockage et la lecture d'articles, de publications ou de matériel audiovisuel présentant un « contenu extrémiste ». Cette réglementation a en outre instauré un « système de responsabilisation » destiné aux cadres du gouvernement pour les activités de « lutte contre l'extrémisme », et mis en place une évaluation annuelle de leurs performances.

On estime que jusqu'à un million de Ouïghours, de Kazakhs et d'autres membres d'ethnies à majorité musulmane sont détenus dans des centres de « transformation par l'éducation ». Les autorités chinoises ont nié l'existence de ces lieux jusqu'en octobre 2018, et ont ensuite affirmé qu'il s'agissait de centres de « formation professionnelle » gratuite et volontaire. Selon elles, l'objectif de cette formation est de dispenser un enseignement technique et professionnel pour permettre à ces personnes de trouver un emploi et de devenir des citoyens « utiles ». Les explications de la Chine, cependant, contredisent les informations recueillies auprès d'ancien-ne-s détenu-e-s faisant état de coups, de privation de nourriture et de détention à l'isolement.

La Chine a rejeté les demandes de la communauté internationale, y compris d'Amnesty International, l'appelant à autoriser des experts indépendants à se rendre librement dans la région du Xinjiang. En revanche, elle a multiplié les efforts pour faire taire les critiques en invitant des délégations de divers pays à se rendre au Xinjiang pour des visites soigneusement orchestrées et surveillées de près.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 mai 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ekpar Asat (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/2314/2020/fr/https://www.amnesty.org/en/documents/asa17/2314/2020/en/>